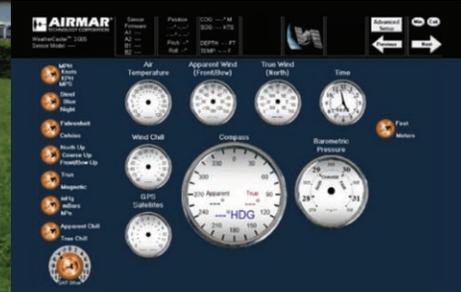


Mesures de la dérive

TITEC



Parce que la réglementation a défini des largeurs de zones non traitées à proximité des milieux aquatiques (ZNT) et des distances de sécurité riverains (DSR) à proximité des zones d'habitation, parce que la réduction de ces distances par l'utilisation d'un moyen de limitation de la dérive officiellement reconnu est exigée, le CTIFL vous accompagne pour mesurer les dérives.



→ Vous souhaitez

Mesurer la capacité de votre matériel à réduire la dérive en vue de son inscription sur une liste d'éligibilité.



→ Le CTIFL vous propose de

Qualifier vos appareils sur la base de méthodologies normalisées et d'équipements spécifiques.

Mesures réalisées selon la norme
**ISO 22866 : 2005 « Mesurage
de la dérive au champ ».**

Les plus du CTIFL :

- Parcelle dédiée idéalement orientée par rapport au vent
- Matériel exclusif de collecte aérienne - 2 mâts de 12 m de hauteur et fils PVC .
- Équipe d'experts scientifiques à votre écoute
- Restitution des résultats

Nos atouts

- Matériel de collecte sédimentaire (boîtes de Petri et supports)
- Station météo
- Traceurs
- Laboratoire d'analyses (spectro-fluorimètre pour analyse des échantillons)



Contact : titec@ctifl.fr 05 53 58 00 05

